

COMMUNE DE
COUVRON-ET-AUMENCOURT

Plan Local d'Urbanisme

Révision allégée

PIÈCES ADMINISTRATIVES

“Vu pour être annexé à
l'arrêté du :

prescrivant l'enquête
publique du projet de
révision allégée du
Plan Local d'Urbanisme”

Cachet et Signature
de la Communauté de
Communes :



GEOGRAM

16 rue Rayet Liénart
51420 Witry-lès-Reims
Tél. : 03 26 50 36 86 / Fax : 03 26 50 36 80
e-mail : bureau.etudes@geogram.fr
Site internet : www.geogram.fr





Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 19/10/2022 à 08h48
Référence de l'AR : 002-240200469-20220928-DELIBCC22069-DE
Publié le 19/10/2022 ; Affiché le 19/10/2022 ; Rendu exécutoire le 19/10/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 28 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres en exercices : 59
Nombre de présents : 37 (32+5)
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de suffrages : 44
Numéro interne de l'acte : DELIB-CC-22-069

Etaient présent(e)s :

MM Patrice LETURQUE, Jérémy MARTIN, Dominique POTART, Éric BEVIÈRE, Laurent GROUSEZ, Pierre-François BRAZIER, Christian LECUYER, Aldric LAYE, Laurent DUCHENE, Frédéric SABREJA, François VENET, Laurence RYTTER, Christian BLEUX, Pierre-Jean HENNING, Carole RIBEIRO, Patrick LE REZIO, Grégory COIGNOUX, Bertrand JONNEAUX, Bruno FORET, Catherine VALET, Victoire CATRAIN, Thierry LHOTTE, Franck FELZINGER, Bernard BORNIER, Louise DUPONT, François NUYTTEN, Christian VUILLIOT, Bruno LEBEAU, Christian BLAIN, Jean-Luc PERTIN, Liliane PERTIN, Thomas NOWAK, Dominique GAPE, Vincent PEROMET, Sylvie ROUAN, Vincent MODRIC, Karine LAMORY, Hubert COMPERE, Nicole BUIRETTE, Alexandre FRANQUET, Francis LEGOUX, Jean-Michel WATTIER, Paulette BRANQUART, Thierry LECOMTE, Hervé GAYRAUD, Jean-Marc TALON, Cédric MEREAU, Maurice LAGNEAU, Bernadette GERARD, Bernard COLLET, Marcel LOMBARD, Christian JONNEAUX, Daniel LETURQUE, Anthony CAZENAVE, Jean-Claude GUERIN, Blandine LAUREAU, Pascal DRUET, Olivier JONNEAUX, Jérémy COCHET. (32)

Suppléants présents avec droit de vote :

MM. Pierre BLAVET, Audrey COLLET, Florent LEFEVRE, Frédéric DELANCHY, Dominique DOUCET (5)

Suppléants présents sans droit de vote :

MM. Patrick WATTEAU, Guy MARTIGNY, Delphine DUCHATEAU, Martine PICARD, Jean-Philippe ZIELINSKI (5)

Pouvoirs :

M. Grégory GOIGNOUX a donné son pouvoir à M. Patrick LE REZIO
Mme Liliane PERTIN a donné son pouvoir à Mme Sylvie ROUAN
Mme Karine LAMORY a donné son pouvoir à M. Thomas NOWAK
Mme Dominique GAPE a donné son pouvoir à M. Jean-Luc PERTIN
M. Maurice LAGNEAU a donné son pouvoir à Mme Laurence RYTTER
Mme Bernadette GERARD a donné son pouvoir à M. Bertrand JONNEAUX
M. Daniel LETURQUE a donné son pouvoir à M. Anthony CAZENAVE (7)

Monsieur Thierry LHOTTE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 28 septembre 2022

DELIBERATION N°22-069

**DEMANDE DE REVISION ALLEE DE PLU DE
COUVRON-ET-AUMENCOURT**

8.1 – Demande de révision allégée du PLU de COUVRON-ET-AUMENCOURT :

Rapporteur : M Christian VULLIOT

Monsieur le Vice-président délégué indique qu'il est nécessaire de conduire une révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de COUVRON-AUMENCOURT, pour favoriser le développement économique et faciliter l'installation d'activités, au lieu-dit « Les Pointes », sur le site de l'ancienne station d'épuration. Classé en zone Agricole A, un STECAL doit être créé.

Cette évolution à apporter au Plan Local d'Urbanisme (PLU) ne porte pas atteinte aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), elle relève donc d'une procédure de révision allégée conformément à l'article L.153-34 du Code de l'Urbanisme.

Les modalités de concertation

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, le projet de révision allégée fera l'objet d'une concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, afin de recueillir leurs observations.

La concertation se déroulera pendant toute la phase d'élaboration du projet de révision allégée du PLU de **COUVRON-ET-AUMENCOURT**. Le bilan de la concertation sera établi par le Conseil Communautaire lors de l'arrêt du projet. Il sera joint au dossier d'enquête publique portant sur la révision allégée du PLU de **COUVRON-ET-AUMENCOURT**.

Les modalités de concertation et d'information du public sont les suivantes :

- Mise à disposition d'un dossier explicatif en mairie et au siège de la Communauté de Communes ;
- Tenue d'un registre pour recueillir les observations du public en mairie et au siège de la Communauté de communes ;
- Site internet.

Le public pourra également déposer ses observations, par courrier :

- Auprès de la Mairie, 2 Rue James Smiles, 02270 COUVRON-ET-AUMENCOURT ;
- Auprès de la Communauté de Communes du Pays de la Serre, 1 Rue des Telliers, 02270 CRECY-SUR-SERRE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants, et L.153-31 et suivants et R.153-12 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de COUVRON-ET-AUMENCOURT, approuvé par délibération le 12/12/2016 et modifié le 04/07/2018 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 octobre 2016 modifiant les statuts de la Communauté de communes et la rendant compétente en matière de PLU ;

Considérant que le Code de l'Urbanisme permet d'utiliser cette procédure de révision dite allégée lorsque cette révision a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ou est de nature à induire de graves risques de nuisance sans qu'il soit porté atteinte aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

Vu l'avis favorable unanime du bureau communautaire du 27 juin 2022,

Vu le rapport présenté,

Après avoir entendu l'exposé, le conseil communautaire décide à l'unanimité, de prescrire la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de COUVRON-ET-AUMENCOURT pour créer un STECAL et permettre le

développement d'activités économiques au lieu-dit « Les Pointes », au niveau de la friche de l'ancienne station d'épuration.

La présente délibération sera transmise au Préfet du département de l'Aisne et notifiée :

M. le Président du Conseil Régional ;

M. le Président du Conseil Départemental ;

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;

M. le Président de la Chambre des Métiers ;

M. le Président de la Chambre d'Agriculture ;

M. le Président de l'EPCI en charge du SCOT ;

M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon ;

M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère ;

aux Maires des communes limitrophes de REMIES, ASSIS-SUR-SERRE, CHERY-LES-POUILLY, VIVAISE, CREPY, FOURDRAIN, VERSIGNY, MONCEAU-LES-LEUPS.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Communauté de communes et en mairie pendant un mois.

Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

DELIB-CC-22-069

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Transmis en préfecture le

Affiché le

Certifié exécutoire le

Pour copie certifiée conforme,

Crécy, le 29 septembre 2022,

La Présidente



Carole RIBEIRO

N°AR Préfecture : 002-240200469-20220928-DELIBCC22069-DE

Pièces administratives

Bureau d'études GEOGRAM

VENDEDI
25 NOVEMBRE 2022

LES ANNONCES

31

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

AVIS ADMINISTRATIFS

Commune de COUVRON-ET-AUMENCOURT

Préscription de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération en date du 26 septembre 2022
Le Conseil Communautaire a décidé de prescrire la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de COUVRON-ET-AUMENCOURT. La concertation avec la population prendra la forme suivante : Mise à disposition d'un dossier explicatif en mairie, en ligne et sur le site internet de la Communauté de Communes et tenue d'un registre en Mairie et en Communauté de Communes. Le public pourra également déposer des observations, par courrier, à la Mairie, 2 Rue Jeanne Smiles, 02270 COUVRON-ET-AUMENCOURT, ou au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Sere, 1 Rue des Teilleries, 02270 CRECY-SUR-SERE.

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

CRÉATIONS/CONSTITUTIONS

GME Immo

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHALANDRY du 17/11/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : GME Immo
Siège social : 3 Rue de la Main, 02270 CHALANDRY
Objet social : - Faciliter par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la conservation, l'aménagement, l'administration, la gestion, la vente et l'entretien de tous biens et droits immobiliers et leur exploitation par voie de location ;
- la propriété, l'acquisition, la gestion, la vente de valeurs mobilières, titres de placement, titres de toutes sociétés ou tous groupements et de tous droits portant sur ces valeurs et titres ;
- la prise de participation dans toutes entreprises, groupes d'intérêts économiques ou sociétés françaises ou étrangères créées ou à créer, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de reprises de sociétés existantes, de fusions, alliances ou associations en participation ;
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou de des immeubles dévolus (indus à la Société, au moyen de vente, d'apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Monsieur Gaëtan PNOTTE demeurant 3 Rue de la Main 02270 CHALANDRY.
Clauses relatives aux cessionnaires de parts : agrément requis dans tous les cas à la majorité des deux tiers de vote de la société.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de ST QUENTIN. Pour avis
La Gérance

Publiez vos annonces légales dans nos supports habilités

Rapidité :

Attestations de parution transmises immédiatement

Expertise :

Relecture systématique des demandes de publications

Adresse de réception de vos annonces :

legale@union.fr

Renseignement par téléphone :

03 26 50 50 66



L'union L'Ardennais

MONDIAL AUTOMOBILES

80 VÉHICULES D'OCCASION EN STOCK

6, rue du Commerce
08000 WARCO LA MAL-CAMPEE
Tél. 03.24.53.25.25



www.mondial-automobiles.fr

ACHAT - VENTE - REPRISE - FINANCEMENT



SÉLECTION VO DE MOINS DE 5 ANS FINANCEMENT EN LOA AVEC OPTION D'ACHAT
(SANS APPORT JUSQU'À 60 MOIS)

AUTRES VÉHICULES DISPONIBLES SUR PARC.

OPEL ASTRA 1.2 TURBO 110 CH 6CV 28/2020 - 24 500 km	KIA CEE'D 1.0 T-GDI 100 CH ACTIVE 02/2022 - 8 004 km	OPEL ASTRA 1.2 TURBO 110 CH EDITION BUSINESS 6CV 10/2020 - 43 300 km
17.490 €	18.999 €	16.900 €
PEUGEOT 208 1.2 PURETECH 110 CH 6CV 01/2019 - 45 642 km	CITROEN C3 1.2 PURETECH 83 CH S&S FEL 122-1236 02/2021 - 16 034 km	PEUGEOT 208 1.2 PURETECH 110 CH 6CV 07/2019 - 35 273 km
15.300 €	16.500 €	19.999 €
PEUGEOT 2008 1.5 BLUEHDI 100 CH 6CV 12/2019 - 34 388 km	HYUNDAI BAYON 1.0 T-GDI 100 CH ESSENTIAL 03/2022 - 12 963 km	AUDI A3 1.6 TDI 110 CH BUSINESS LINE 06/2018 - 75 351 km
17.500 €	19.999 €	18.999 €
FORD C-MAX 1.5 TDCI 120 CH STOP&START TREND 12/2018	RENAULT CLIO V 1.0 TCE 100 CH INTENS 06/2020 - 35 762 km	KIA CEE'D 1.0 T-GDI 100 CH ACTIVE BUSINESS MY20 01/2020 - 44 379 km
15.500 €	15.499 €	15.999 €
VW GOLF VII 1.6 TDI 115 CH FAP CONFORTLINE BUS. 06/2019 - 55 755 km	PEUGEOT 208 1.5 BLUEHDI 100 CH 6CV 02/2019 - 32 744 km	HYUNDAI I20 1.0 T-GDI 100 CH CREATIVE 05/2022 - 8 373 km
20.500 €	14.999 €	17.300 €
HYUNDAI I20 1.0 T-GDI 100 CH BUSINESS DCT-7 E&D 02/2020 - 23 379 km	PEUGEOT 208 1.2 PURETECH 82 CH 6CV BUSINESS 11/2019 - 38 521 km	VW GOLF VII 1.6 TDI 115CH FAP 10. 09/2019 - 71 290 km
16.999 €	14.300 €	18.500 €
RENAULT CLIO V 1.0 TCE 100 CH INTENS 06/2020 - 40 900 km	CITROEN C5 AIRCROSS BLUEHDI 130 CH S&S SHINE PACK E&D 04/2022 - 9 516 km	HONDA CIVIC 1.8 I-OTEC 120 CH ELEGANCE SP 07/2019 - 84 943 km
15.899 €	32 999 €	19.500 €

République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Couvron-et-Aumencourt

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
14	10	10 + 4 pouvoirs

Date de convocation
13 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie, sous la présidence de **Carole RIBEIRO**, maire.

Présents : **Sophie MENUS, Carole RIBEIRO, Dominique LEBLOND, Patrick LE REZIO, Grégory COIGNOUX, Jean-Claude ARTEIL, Annick OHLERT, Marie BARBAUX-DREUX, Sylvie CARMELLE, Mélanie EVRA.**

Absents : .

Représentés : **Benoît ROGER à Marie BARBAUX-DREUX, Olivier PAWLICKI à Sophie MENUS, Arnaud POETTE à Annick OHLERT, Adeline NEAU à Carole RIBEIRO.**

Madame Sylvie CARMELLE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Avis sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Couvron avant l'arrêt.

N° de délibération : 2023_046

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 28 septembre 2022, la Communauté de Communes du Pays de la Serre a prescrit la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de COUVRON-ET-AUMENCOURT.

Conformément à l'article L.153-34 du code l'urbanisme, le PLU peut faire l'objet d'une révision allégée lorsque, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durables :

- 1° La révision a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
- 2° La révision a uniquement pour objet de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ;
- 3° La révision a uniquement pour objet de créer des orientations d'aménagement et de programmation valant création d'une zone d'aménagement concerté ;
- 4° La révision est de nature à induire de graves risques de nuisance.

L'objet de la révision allégée porte la création d'un STECAL, en vue de faciliter l'installation d'activités au lieu-dit « Les Pointes », sur le site de l'ancienne station d'épuration, Route de Pouilly.

- Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants, L. 153-31 à 153-35 et R.153-3 ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 12 décembre 2016, modifié le 4 juillet 2018 ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 octobre 2016 modifiant les statuts de la Communauté de Communes, la rendant compétente en matière de PLU ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2022 prescrivant la révision allégée du PLU de COUVRON-ET-AUMENCOURT, et fixant les modalités de concertation ;
- Considérant les pièces du dossier de révision allégée du PLU de COUVRON-ET-AUMENCOURT ;
- Considérant que conformément à l'article L.5211-57 du CGCT qui dispose que : « Les décisions du conseil d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après avis du conseil municipal de cette commune » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Réception au contrôle de légalité le 28/09/2023 à 18h18
Référence de l'AR : 002-210202164-20230919-2023_046-DE
Affiché le 28/09/2023 ; Certifié exécutoire le 28/09/2023

- Émet un avis favorable sur le dossier de révision allégée du PLU de COUVRON-ET-AUMENCOURT présenté ;
- Demande à la Communauté de Communes du Pays de la Serre de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire, l'arrêt du projet de révision allégée du PLU de COUVRON-ET-AUMENCOURT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 27 septembre 2023
Carole RIBEIRO,
Maire



Carole RIBEIRO

Carole RIBEIRO
2023.09.28 18:03:17 +0200
Ref:20230928_162604_1-1-O
Signature numérique
Maire

Le Maire :
- Certifie exécutoire la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.
Le
Le Maire,

Réception au contrôle de légalité le 28/09/2023 à 18h18
Référence de l'AR : 002-210202164-20230919-2023_046-DE
Affiché le 28/09/2023 ; Certifié exécutoire le 28/09/2023

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 26/10/2023 à 17h24
Référence de l'AR : 002-240200469-20231012-DELIBCC23077-DE
Publié le 26/10/2023 ; Rendu exécutoire le 26/10/2023



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 12 octobre 2023

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Nombre de membres en exercices : 59
Nombre de présents : 42 (36+6)
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de suffrages : 44
Numéro interne de l'acte : DELIB-CC-23-077

Etaient présent(e)s :

MM Patrice LETURQUE, Jérémy MARTIN, Dominique POTART, Éric BEVIÈRE, Laurent GROUSEZ, Pierre-François BRAZIER, Christian LECUYER, Aldric LAYE, Laurent DUCHENE, Frédéric SABREJA, François VENET, Laurence RYTTER, Christian BLEUX, Pierre-Jean HENNINGOT, Carole RIBEIRO, Patrick LE REZIO, Grégory COIGNOUX, Bertrand JONNEAUX, Bruno FORET, Catherine VALET, Victoire CATRAIN, Thierry LHOTTE, Franck FELZINGER, Bernard BORNIER, Louise DUPONT, François NUYTTEN, Christian VUILLIOT, Bruno LEBEAU, Christian BLAIN, Jean-Luc PERTIN, Liliane PERTIN, Thomas NOWAK, Dominique GAPE, Vincent PEROMET, Sylvie ROUAN, Vincent MODRIC, Karine LAMORY, Hubert COMPERE, Nicole BUIRETTE, Alexandre FRANQUET, Francis LEGOUX, Jean-Michel WATTIER, Paulette BRANQUART, Thierry LECOMTE, Hervé GAYRAUD, Jean-Marc TALON, Cédric MEREAU, Maurice LAGNEAU, Bernadette GERARD, Bernard COLLET, Marcel LOMBARD, Christian JONNEAUX, Daniel LETURQUE, Anthony CAZENAVE, Jean-Claude GUERIN, Blandine LAUREAU, Pascal DRUET, Olivier JONNEAUX, Jérémy COCHET. (36)

Suppléants présents avec droit de vote :

MM. Pierre BLAVET, Florent LEFEVRE, Mathieu BOCAHUT, Dominique DOUCET, Frédéric DELANCHY, Jean-Philippe ZIELINSKI (6)

Suppléants présents sans droit de vote :

MM. Patrick WATTEAU, Delphine DUCHATEAU, Joël LORFEUVRE (3)

Pouvoirs :

M. Maurice LAGNEAU a donné son pouvoir à M. Bertrand JONNEAUX
Mme Bernadette GERARD a donné son pouvoir à M. Bernard COLLET (2)

Madame Paulette BRANQUART est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 12 octobre 2023

DELIBERATION N°23-077

**ARRET DU PROJET DE REVISION ALLEE DU
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE
COUVRON-ET-AUMENCOURT**

3.1 Arrêt du projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de COUVRON-ET-AUMENCOURT

Rapporteur : Mr Christian VUILLIOT

Par délibération en date du 28 septembre 2022, la Communauté de Communes du Pays de la Serre a prescrit la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de COUVRON-ET-AUMENCOURT. Cette procédure porte la création d'un STECAL, en vue de faciliter l'installation d'activités au lieu-dit « Les Pointes », sur le site de l'ancienne station d'épuration.

En application de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme, doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet la révision sous forme allégée du projet de PLU et, qu'en application de l'article L.153-14 du même code, le-dit document doit être arrêté par délibération du conseil et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L.153-16 à L.153-18 du code de l'urbanisme.

La concertation a pris la forme suivante :

- Mise à disposition d'un dossier explicatif en mairie de COUVRON-ET-AUMENCOURT et au siège de la Communauté de Communes ;
- Tenue d'un registre pour recueillir les observations du public en mairie de COUVRON-ET-AUMENCOURT et au siège de la Communauté de Communes ;
- Site internet.

La concertation s'est déroulée de manière continue, pendant toute la durée de la procédure depuis sa prescription jusqu'à l'arrêt de projet ; Les habitants ont pu aisément consulter les différents documents, mis en évidence en mairie de COUVRON-ET-AUMENCOURT et au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre. Toutefois, aucune requête n'a été formulée sur le registre, ni transmis en mairie ou au siège de la Communauté de Communes.

**Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants, L. 153-31 à 153-35 et R.153-3 ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 12 décembre 2016, modifié le 4 juillet 2018 ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 octobre 2016 modifiant les statuts de la Communauté de Communes, la rendant compétente en matière de PLU ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2022 prescrivant la révision allégée du PLU de COUVRON-ET-AUMENCOURT, et fixant les modalités de concertation ;
Vu l'avis favorable du Conseil Municipal de COUVRON-ET-AUMENCOURT en date du 19/09/2023 ;
Considérant le projet de révision allégée du PLU de COUVRON-ET-AUMENCOURT ;
Considérant l'absence d'observations formulées dans le cadre de la concertation ;
Vu le rapport présenté,**

**Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 18 septembre 2023,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :
Confirmer que la concertation relative au projet de révision allégée P.L.U. s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 28 septembre 2022 ;
Tirer le bilan de la concertation ;
Arrêter le projet de révision allégée du PLU de la commune de COUVRON-ET-AUMENCOURT, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
Décider de soumettre pour avis, lors d'un examen conjoint, le projet de révision allégée aux personnes publiques associées conformément à l'article L.153-34 du code de l'urbanisme ;**

DELIB-CC-23-077

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Communauté de communes du Pays de la Serre - 1 rue des Telliers - BP 31 - 02270 Crécy-sur-Serre
Tél. 03 23 80 77 22 - Fax. 03 23 80 03 70 - e-mail : contact@paysdelaserre.fr

Pièces administratives

Bureau d'études G E O G R A M

Transmis en préfecture le
Affiché le
Certifié exécutoire le

N°AR Préfecture : 002-240200469-20231012-DELIBCC23077-DE

Pour copie certifiée conforme,
Crécy, le 16 octobre 2023,
La Présidente

